

## Québec accorde 20 500 \$ à Cuisine l'Angélique



Publié le 18 Avril 2011

Dany Jacques 

**Québec accorde une subvention de 20 500 \$ à l'entreprise Cuisine l'Angélique d'East Hereford pour la production et la mise en marché d'un mélange pour gâteau chiffon à l'érable.**

Sujets : [Affaires municipales](#) , [Québec](#) , [Mégantic-Compton](#)

C'est la députée de Mégantic-Compton, Johanne Gonthier, au nom du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard, qui a annoncé cette aide financière qui provient de la mesure pour stimuler le développement des produits de spécialité, une mesure issue de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014.

Grâce à cet appui financier, l'entreprise produira un mélange pour gâteau chiffon à l'érable, biologique, sans gluten et sans caséine. Le coût total du projet est évalué à 39 800 \$.

«J'ai été emballée par le dynamisme et la détermination des propriétaires de Cuisine l'Angélique, Guy Letendre et Caroline Roy, des personnes de passion et de conviction. La réputation d'excellence de Cuisine l'Angélique dépasse largement les frontières de notre région et fait le bonheur des personnes qui, aux prises avec des problèmes d'intolérances alimentaires au gluten, ont accès à des produits de boulangerie fraîche ainsi que de pâtisserie biologique de très haute qualité», explique Mme Gonthier.

La mesure pour stimuler le développement des produits de spécialité, dont la subvention peut atteindre 25 000 \$ par projet, a pour but de soutenir la création d'activités nouvelles en territoire rural en misant sur des projets liés aux ressources, aux savoirs, aux savoir-faire et aux capacités d'innovation des promoteurs ruraux. Elle appuie des microprojets dans le secteur bioalimentaire ainsi que dans les domaines des produits forestiers non ligneux et de la forêt, de la culture, du patrimoine et des produits de l'artisanat.